

CASE NO: I 98-41-1
EXHIBIT NO: D.K. 82 B
DATE ADMITTED: 13-10-2004
TENDERED BY: D. K. 82 B
NAME OF WITNESS: XX O

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JUSTICE
PARQUET GENERAL PRES
LA COUR SUPREME

K0227604

PROCES VERBAL D'AUDITION DU S/Lt TUYISENGE Jean de Dieu

L'an deux mille, le 30^{ème} jour du mois d'octobre, Nous, RUKANGIRA Emmanuel, Avocat Général près la Cour Suprême, comparaît devant Nous, Sous lieutenant TUYISENGE Jean de Dieu, né en 1968 à RUTONGO, préfecture de Kigali rurale, fils de NSENGIYUMVA Donatien et de NYIRABUSHISHI Margueritte, résidant à GATSATA, Kigali Ville, lequel nous déclare ce qui suit :

Q/ Depuis quand vous êtes dans l'armée de l'APR ?
R/ Officiellement depuis le 25 janvier 1995.

Q/ Quel grade aviez vous dans l'armée ?
R/ Sous Lieutenant

Q/ Avant Janvier 1995, où est-ce que vous étiez ?
R/ Avant le 25 janvier 1995, j'étais avec les autres officiers militaires de l'ex-forces armées Rwandaises (FAR) au Camp GAKO, où nous suivions la formation qui nous a permis de connaître la ligne politique du gouvernement de l'union nationale et enfin pour être intégré dans l'armée nationale (APR).

Q/ Avant d'être intégré dans APR, où étiez-vous ?
R/ J'étais dans l'ex FAR que j'ai quitté pour regagner les lignes du FPR le 8 juillet 1994.

Q/ Avant de regagner les lignes du FPR, où étiez-vous ?
R/ J'étais à Ruhengeri

Q/ Qu'est-ce que tu faisais à Ruhengeri ?
R/ J'étais un officier de la gendarmerie.

Q/ Quel grade aviez-vous avant 1994 ?
R/ J'ai été promu Sous lieutenant le 1 juillet 1992 et jusqu'aujourd'hui j'ai le même grade dans APR.

Q/ Quelle fonction occupiez-vous dans l'ex FAR càd avant 1994 ?
R/ - Je fus Commandant de compagnie au groupement Kigali en 1991, j'étais en stage, on nous appelait le «sous lieutenant commissionné» (sous lieutenant élève).
- En Janvier 1992, j'ai été nommé chef de garage de la gendarmerie nationale à KACYIRU.
- De janvier à mars 1993, le gouvernement rwandais m'a choisi pour aller assurer la sécurité des victimes des massacres de NGORORERO et KAYOVE.
- De mars à octobre 1993, j'ai été nommé instructeur au camp GAKO.
- De Octobre à novembre 1993, j'ai été nommé commandant de compagnie au groupement GIKONGORO.

- De décembre 1993 en mars 1994, j'ai été nommé commandant de compagnie au groupement RUHENGARI.
- De mars au 6 avril 1994, stagiaire à l'école supérieure militaire.
- Du 6 avril 1994 en mai 1994, j'étais à Kigali où j'attendais regagner mon unité à RUHENGARI.
- A mi-mai j'ai regagné RUHENGARI où je suis allé regagné les lignes du FPR le 8 juillet 1994.

Q/ Et après avoir regagné le FPR, quelles sont les fonctions militaires que vous avez occupées ?

R/ Depuis le 26 janvier 1995, j'ai été nommé chef de bureau de surveillance au département de renseignement (G2) à l'état major de la gendarmerie. De avril 1996 en juillet 1997, j'étais commandant de la section opérationnelle au département de renseignement (opération section commander). Depuis cette date, je suis en détention préventive dans la prison militaire de MULINDI.

Q/ Reconnaissez-vous qu'il y a eu génocide au Rwanda ?

R/ Oui

Q/ Quand vous étiez commandant de compagnie à RUHENGARI, pouvez-vous nous dire comment le génocide a été préparé et exécuté dans cette région et nous dire les personnes qui l'ont planifié ?

R/ Pour cette question le génocide a été planifié par l'Etat Major de l'armée parce que le 15 février 1994 il y a eu réunion dirigée par le colonel Gratien KABILIGI envoyé de l'Etat Major en tant que G3 de l'Etat Major de l'armée qui devrait réunir le commandant secteur le colonel BIZIMUNGU Augustin, le lieutenant colonel NSANGABAGABO secteur, le commandant EGENA appelé Major NZABONIMPA Joseph, le commandant groupement NDEREYIMANA Léandre que j'ai représenté moi-même, le Major RUHUMULIZA, commandant de bataillon et commandant le capitaine HASANGINEZA qui était commandant 73^{ème} bataillon et d'autres dont je ne me rappelle pas leurs noms parce que j'étais nouveau dans ce secteur opérationnel. La réunion a débuté à 10h et a pris fin à 14h.

Q/ Quel était l'ordre du jour de cette réunion ?

R/ A l'ordre du jour il y avait deux points à savoir évolution de mise en application des Accords d'Arusha entre le gouvernement rwandais et le FPR et enfin les stratégies à prendre si jamais les accords de paix d'Arusha échouait.

Q/ Qui présidait cette réunion ?

R/ C'est le colonel KABILIGI Gratien

Q/ Comment les débats se sont déroulés et quelles sont les résolutions qui ont été prises au cours de cette réunion ?

R/ Après l'exposé du colonel KABILIGI qui expliquait comment les accords d'Arusha deviennent de plus en plus sans valeurs suivant des rapports venant de différentes unités de l'armée rwandaise qui disaient que les militaires n'ont pas été contents de ces accords. Alors qu'il fallait prendre des décisions adéquates pour gagner la guerre si jamais reprise. Il y a des débats sur cette question mais tout le monde comme je le voyais soutenait la position de toutes les unités.

Au cours de cette réunion, la résolution de reprendre la guerre a été prise et mettre fin aux accords de paix d'Arusha. Alors nous avons commencé à étudier les stratégies qui nous faciliteront à gagner la guerre.

Q/ Quelles sont les stratégies que vous aviez prises dans cette réunion ?

K0227606

R/ Les stratégies qui ont été prises sont les suivantes :

- Armer la population civile et les sensibiliser à lutter contre les tutsis et les hutus modérés pour décourager le FPR qui voulait entrer au pays.
- Entraîner et donner les armes et assurer la coordination, la milice qui combinait les gens du MRND, et ceux qui venaient du CDR. Cette milice avait comme nom « TURIHOSE », elle avait comme coordinateur secteur RUHENGARI-GISENYI Monsieur NGEZE Hassan. Cette Milice avait comme commandant des opérations le capitaine HASANGINEZA que la réunion a chargé de suivre de près l'entraînement et la logistique de cette milice.
- Commencer dès la fin de la réunion d'éliminer des familles tutsis ou hutus qui auraient envoyé leurs enfants dans l'armée du FPR.
- Encourager les militaires pour le combat en le faisant comprendre que le pays est pour les hutus seulement, que personne d'autres ne peut les imposer à partager le pouvoir comme dans les accords d'Arusha.

Q/ Pouvez-vous nous parler comment l'exécution ou la mise en application de ces stratégies ont été faites ?

R/ A propos de la mise en exécution de ces stratégies, c'est que après le départ du colonel KABILIGI, nous sommes restés dans cette réunion mais cette fois-ci dirigée par le colonel BIZIMUNGU Augustin. Alors il a donné des attributions à ses commandants d'unités et ses proches dans le commandement secteur. Voici comment les attributions étaient faites :

- le lieutenant colonel BIVUGABAGABO S3 secteur a été chargé de distribuer les armes qu'on avait en stock dans la commune KINIGI où les militaires du FPR sortaient de la forêt, faire des contacts nécessaires avec NGEZE Hassan pour honorer sa demande d'augmenter le nombre d'armes que le commandant secteur avait donné à la milice « TURIHOSE ».
- Le capitaine HASANGINEZA qui était commandant de 73^{ème} bataillon, comme la réunion l'avait chargé de suivre de près les opérations des entraînements et la logistique de la milice « TURIHOSE », on l'a demandé de collaborer avec le Major NDEKEZI pour lui faciliter d'assurer la logistique de cette milice et faciliter les opérations. Et chaque commandant de bataillon dans son secteur devrait sensibiliser la population pour l'inciter à lutter contre les tutsis et les hutus modérés.

Q/ Pouvez-vous nous décrire les actes de NGEZE Hassan après sa nomination comme coordinateur de la milice TURIHOSE ?

R/ C'est NGEZE Hassan qui recrutait ses jeunes gens du MRND et CDR, c'est lui qui donnait la liste des gens qui devaient être éliminer en gros ce qu'il voulait la milice l'exécutait.

Q/ Pouvez-vous nous citer des exemples d'actes génocidaires de NGEZE Hassan en exécution de sa mission lui accordée par la réunion présidée par le colonel KABILIGI Gratiien ?

R/ Je vous ai parlé des massacres de NGORORERO et de commune KAYOVE en 1993 où le gouvernement rwandais a été obligé de choisir quelques officiers non originaires de RUHENGARI et de GISENYI et c'est bien NGEZE Hassan qui supervisait ces massacres des tutsis parce qu'il y a des gens que j'ai arrêté moi-même qui me l'ont témoigné et je suis allé moi-même voir NGEZE Hassan à GISENYI pour lui dire d'arrêter ces actes sinon je compte avec mes gendarmes pour lutter contre sa milice.

Q/ Et c'est en quelle année ?

R/ En 1993

Q/ Comment vous dites que vous avez empêché NGEZE de ne pas commettre ces actes alors qu'il exécutait la mission que vous lui avez donné au cours de la réunion dans laquelle vous avez pris part ? qu'en dites-vous ?

R/ En fait la réunion du 15 février 1994 n'a fait que valoriser l'existence de la milice « TURIHOSE » parce que en 1993 lors des massacres de NGORORERO et de KAYOVE la milice était déjà fermée et était opérationnel. Comme je vous l'avais dit au cours de ces massacres le conseil du ministre avait donné quelques officiers qui n'étaient d'origine de GISENYI ni de RUHENGARI pour protéger des rescapés et c'est dans ce cadre j'ai pu empêcher NGEZE Hassan de continuer à inciter la population aux massacres. Qui a poussé d'ailleurs le major BIZIMANA Jean qui était commandant groupement GISENYI de me traiter comme complice du FPR. Alors on a pris la décision de me faire retourner à Kigali d'urgence en disant que j'ai aidé le FPR à attaquer RUHENGARI avec soutien de leurs camions BENZ.

Q/ Donc l'exemple des actes de NGEZE Hassan que vous venez de donner ne concerne que la période d'avant 1994

R/ Oui

Q/ Donner les exemples d'actes de NGEZE Hassan après votre réunion présidée par le colonel KABILIGI ?

R/ Il y a élimination des quelques membres de la famille du colonel KANYARENGE Alexis dans la commune GATONDE et la population de cette commune a été obligée de se réfugier dans le camp du FPR.

Q/ A part la réunion tenue le 15 février 1994 et présidée par KABILIGI Gratien, il n'y a pas d'autres réunions dont la mission était la même qui ont existé avant ou après.

R/ Non, sauf que après le 15 février, je n'étais plus à RUHENGARI parce que je devrais comparaître devant la commission d'enquêtes présidée par le colonel MUNYAKAZI Laurent sur ma conduite pro FPR et encore j'avais un procès au tribunal de première instance de Kigali à propos d'un don que mon père m'a fait.

Q/ Selon vous, officier de l'armée, le génocide a été préparé depuis quand ?

R/ D'après mes observations et ce que j'ai vécu, le génocide a été planifié le 3 octobre 1990, c'était le début de la préparation.

Q/ Comment le génocide a été préparé et quels sont les planificateurs militaires ou civils que vous connaissez d'après leurs actes ?

R/ D'après mon observation il y avait un groupe des officiers supérieurs nommés « AMASASU » dont leurs noms suivent :

- le colonel BAGOSORA Théoneste
- le colonel RUSATIRA
- le colonel SERUBUGA Laurent
- le colonel GASAKE d'autres noms je ne m'en souviens pas en plus de ces officiers supérieurs on peut citer les deux Etats Major de la gendarmerie et de l'armée. A l'Etat Major de l'armée il y avait le général major NSABIMANA, le Lieutenant colonel NTIBIRAGABO, le colonel KABILIGI ;

A l'Etat Major de la gendarmerie il y avait le lieutenant colonel RWARAKABIJE, le Major GAKARA, Major KINYONI Stanislas.

Les autres officiers impliqués dans la prescription du génocide , il s'agit de colonel RENZAHO Tharcisse qui était Préfet de la ville de Kigali, Major NYAMUHIMBA, le lieutenant colonel MUNYAKAZI Laurent.

Q/ Pouvez- nous expliquer le rôle du groupe AMASASU dans lequel le colonel KABILIGI et les autres cités ci-haut faisaient partie ?

R/ Leur rôle était de sensibiliser les militaires et les civils notamment du MRND et CDR de lutter contre la mise en application des Accords de paix d'Arusha. C'est ce groupe qui était le pilier du pouvoir, c'est eux mêmes qui ont investi au pouvoir le premier Ministre KABANDA Jean et le président SINDIKUBWABO Théodore en avril 1994.

Q/ Comment cette investiture ou préparation de mettre au pouvoir le Président et le premier ministre s'est passé ?

R/ Comme vous le savez après la chute de l'avion du président HABYARIMANA quelques jours après on a investi le président SINDIKUBWABO qui à son tour nomma son premier ministre. En fait, le général NDINDIRIYIMANA fut appelé par le groupe AMASASU à l'école supérieure militaire et c'est là que s'est tenue une réunion dont l'objet était le remplacement du président HABYALIMANA Juvénal.

Au cours de cette réunion, le colonel BAGOSORA Théoneste s'est porté volontaire pour remplacer le président de la République ainsi que le colonel RUSATIRA Léonidas. Après des grandes discussions on a procédé à investir le président du conseil national du développement comme l'institution le prévoyait. C'est ainsi que le 9/4/1994 SINDIKUBWABO fut investi. Après il y a des concertations entre les parti MDR Power, PL Power, le PSD et d'autres partis qui avaient le droit de désigner le nouveau 1^{er} ministre. C'est ainsi que KABANDA Jean a été nommé premier ministre et son équipe gouvernementale.

Q/ Comment tu as sur ce qui s'est passé dans cette réunion ?

R/ Je l'ai su parce que j'étais intéressé parce que je savais que s'il y a une mauvaise gestion du pays dans cette période ma vie sera en danger comme je vous l'avez dit et surtout je l'ai appris par le major KINYONI Stanislas, G2 gendarmerie parce que j'étais chez lui avec plusieurs gens que j'avais ramassé dans le quartier pour chercher refuge chez lui. Chaque fois qu'il rentrait je lui demandais, de me renseigner sur la situation.

Q/ Pouvez vous nous expliquer le rôle du colonel KABILIGI Gratien, son comportement après la réunion du 15 février 1994 jusqu'à la chute du régime de SINDIKUBWABO et KAMBANDA ?

R/ Ce que je peux témoigner c'est la période entre 6 avril 1994 et mi mai 1994 quand j'étais à Kigali. Je me souviens fin avril après une réunion dirigée par le chef d'Etat major de l'armée BIZIMUNGU Augustin qui s'est tenu dans l'immeuble du pont et chaussées à MUHIMA après avoir divisé la préfecture de la ville de Kigali en plusieurs secteurs dont le lieutenant colonel MUNYAKAZI Laurent fut commandant de la zone MUHIMA. Après la réunion on a fait un communiqué à la radio Rwanda et à RTL M comme quoi chaque militaire isolé ou qui essayait de se solidariser avec les civils doit être tué. On informait directement les milices qui étaient sur les barrières. Le colonel KABILIGI le lendemain de la réunion l'a souligné dans sa propre branche à la radio Rwanda et RTL M que tous les militaires sont aux combats et qui le militaire qui serait isolé dans des familles doit être tué.

C'est dans ce cadre que le lieutenant MUDENGE et sa famille qu'il tentait de sauver ont été assassinés à la barrière qui était à l'entrée de l'ONATRACOM. C'est ainsi que le lieutenant BUGINGO fut assassiné à MUKAMIRA après avoir su que sa famille résidant à KIBUNGO venait d'être tuée. C'est ainsi qu'on m'a chassé dans le camp militaire de MUHIMA parce que je venais de sauver la famille de RUBASHA et la femme de mon grand frère que les

K0227609

gendarmes de MUHIMA voulaient tuer. J'ai été sauvé par le major NGIRABATWARE Félicien.

Q/ Donc KABILIGI Gratién a joué un grand rôle dans les massacres des tutsis et hutus modérés.

R/ Oui

Nous allons continuer l'interrogatoire un autre jour. Après la lecture le comparant signe le présent procès verbal.

Le Comparant
Sous Lieutenant
TUYISENGE Jean de Dieu

L'Officier du Ministère Public
RUKANGIRA Emmanuel